

Orchestre
Philharmonique
de Strasbourg
Orchestre National
Directeur musical : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

UN COR ANGLAIS SOLO jouant le 2^e hautbois (et 3^e et 4^e)
Poste en catégorie 2A

Concours lundi 25 novembre 2019.

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, Espace 1855 (salle de répétition de l'Orchestre).

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements » avant le 15 novembre 2019.

Début des épreuves à 9h30.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

IMPORTANT : l'ordre des épreuves pourra être modifié par le jury le jour du concours.

Premier tour :

Mozart : Concerto pour Hautbois en do Majeur Kv314, premier mouvement (jusqu'à la mesure 120)

Plus un ou deux traits d'orchestre au cor anglais, issus de la liste ci-dessous

Deuxième tour :

Antonio Pasculli : Amelia, «*un pensiero del Ballo in Maschera*» Fantaisie pour Cor Anglais et Piano (Universal Edition)

Traits d'orchestre au hautbois :

Brahms, Variations sur un thème de Haydn (hautbois 2)

Stravinsky : Pulcinella (Sérénade)

Dvorak : Concerto pour violoncelle (hautbois 2)

Troisième tour :

Traits d'orchestre au cor anglais :

Ravel : Concerto en sol

Dvorak : Symphonie « nouveau monde » (2ème mouvement)

Debussy: La mer

Franck : Symphonie en ré mineur

Berlioz : Ouverture du Carnaval Romain

Wagner : solo de Tristan

Rossini : Guillaume Tell

Stravinsky: Sacre du printemps

Strauss: Ein Heldenleben

De Falla : Le tricorne

Chostakovich: Symphonie n° 8

Schubert: Winterreise

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 777 (premier échelon) soit traitement mensuel brut de 2 994.37 €
Ou Indice brut 790 (second échelon) soit traitement mensuel brut de 3 045.92 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13^e mois)
- Régime indemnitaire : 212.65 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Forfait audiovisuel : 1 000 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (premier ou second échelon) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord, le poste étant vacant le jour du concours.
Obligations contractuelles : 30 services/mois

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.